

**DOCUMENTS À AVOIR EN MAIN LORS DE LA VALIDATION  
COMPLÈTE OU PARTIELLE AQC ET BEA**

**Pour toutes les validations :**

- Lettre de rappel de la validation envoyée par Les Éleveurs de porcs du Québec
- Feuille de renseignements complémentaires remplie si des changements ont eu lieu sur votre site AQC depuis la dernière validation
- Rapport de validation de l'année précédente
- Supplémentaire (sondage)

**Programme AQC<sup>MD</sup> :**

- Manuel du producteur AQC complété et mis à jour
- Registre des porcs en partance pour les animaux achetés ou introduits sur le site AQC (si applicable)
- Lettre du fournisseur de copeaux de bois indiquant que ces derniers sont exempts de produits chimiques
- Registre des traitements pour les porcs de plus de 22,5 kg et/ou cartes de traitements (troues, porcs, etc.)
- Registre de mélange d'aliments et séquençage (si moulange à la ferme)
- Registre de rations et prescriptions (si médicaments dans les moulées)
- Régime pharmacothérapeutique mis à jour annuellement et prescriptions
- Registre de captures pour la vermine
- Protocole de lavage et de désinfection

**Programme BEA<sup>MC</sup> :**

- Manuel du producteur BEA complété et mis à jour
- Trousse de départ complétée :
  - Q17 : Procédure pour porcs malades ou blessés
  - Q19 : Plan d'euthanasie
  - Q22 : Plan d'urgence

**Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine :**

- Lettres de garantie de la meunerie pour les ingrédients uniques, les aliments mélangés (ex., prémélanges et suppléments) et/ou les aliments complets
- Bons de livraison et/ou factures des aliments livrés pour s'assurer qu'ils ont été fabriqués conformément au Programme
- Étiquettes des ingrédients et aliments achetés
- Registre de mélange d'aliments et séquençage à jour
- Entente avec l'abattoir attestant que les animaux n'ont pas été nourris à la ractopamine (Annexe 2 du programme)
- Registre des porcs en partance pour les animaux entrants qui démontrent que ces derniers n'ont pas été nourris à la ractopamine
  
- Pour chaque expédition de porcs à l'abattoir :**
  - Copie du Document d'information porcine (Annexe 4)
- OU**
- Registre des expéditions des porcs

**Note importante :** *Tous les documents pour le Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine doivent être conservés deux ans.*